



ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
AFFILIÉE À LA FIFA, UEFA ET COSL
FONDÉE EN 1908
E. flf@football.lu
www.flf.lu

148, Rue de Limpach
L-3932 Mondercange
B.P.5 L-3901 Mondercange
T. +352 48 86 65 - 1
F. +352 48 86 65 - 82

LUXEMBOURG
LET'S MAKE IT HAPPEN

Luxembourg, le 19 mai 2023

Union Titus Pétange
Monsieur le Président
59, route de Luxembourg
L-4761 Pétange

Objet : procédure d'octroi de licence UEFA-décision de l'instance d'appel

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que l'instance d'appel, lors de son audience du 17 mai 2023, a pris la décision de vous accorder la licence UEFA pour la saison à venir (2023/2024).

Votre club remplit tous les critères obligatoires de la procédure de licence.

En vous félicitant pour l'octroi de licence UEFA, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Marc Diederich
Juriste de la FLF

